



**Fin de l'activité partielle « garde d'enfant/personnes vulnérables » au 31 juillet 2022**

Le Ministère du travail confirme, par une mise à jour de ses questions-réponses sur l'activité partielle du 4 juillet 2022, la fin de l'application du dispositif d'activité partielle « garde d'enfant/personnes vulnérables » au 31 juillet 2022